

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1257

23 mai 2008

### SOMMAIRE

<b>AIR S.à r.l.</b> .....	<b>60305</b>	<b>Jeeves S.à r.l.</b> .....	<b>60325</b>
<b>Alger Sicav</b> .....	<b>60303</b>	<b>Le Corail S.A.</b> .....	<b>60314</b>
<b>Alpha B Consulting</b> .....	<b>60297</b>	<b>Leeuwarden S.A.</b> .....	<b>60308</b>
<b>Alron 2000 S.A.</b> .....	<b>60329</b>	<b>Les Ardennes Holding</b> .....	<b>60308</b>
<b>Arcavest Project Clejan S.C.S.</b> .....	<b>60322</b>	<b>Luxumbrella</b> .....	<b>60324</b>
<b>Ashton Moss Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>60326</b>	<b>Mars Propco 28 S.à r.l.</b> .....	<b>60307</b>
<b>Axion Associates S.à.r.l.</b> .....	<b>60306</b>	<b>Mars Propco 30 S.à r.l.</b> .....	<b>60306</b>
<b>Battery Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l.</b> .....	<b>60330</b>	<b>Mars Propco 32 S.à r.l.</b> .....	<b>60321</b>
<b>BELGACOM Invest Sàrl</b> .....	<b>60325</b>	<b>MERRILL LYNCH (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>60322</b>
<b>Biomet Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>60304</b>	<b>Miya S. à r.l.</b> .....	<b>60324</b>
<b>Bulmet S.A.</b> .....	<b>60303</b>	<b>Mondi Business Papers</b> .....	<b>60290</b>
<b>Business Office Services S.à r.l.</b> .....	<b>60302</b>	<b>Mondi Business Papers</b> .....	<b>60293</b>
<b>Cavelen S.A.</b> .....	<b>60314</b>	<b>Mondi German Investments</b> .....	<b>60308</b>
<b>Cormoran S.A.</b> .....	<b>60330</b>	<b>Mondi German Investments</b> .....	<b>60311</b>
<b>Credit Suisse Nova (Lux)</b> .....	<b>60336</b>	<b>Mondi International</b> .....	<b>60297</b>
<b>CR FIRENZE Gestion Internationale S.A.</b> .....	<b>60305</b>	<b>Mondi International</b> .....	<b>60300</b>
<b>Emeraude Invest Holding S.A.</b> .....	<b>60303</b>	<b>Mondi Investments</b> .....	<b>60316</b>
<b>Empfang Invest S.A.</b> .....	<b>60305</b>	<b>Mondi Investments</b> .....	<b>60319</b>
<b>Eni South China Sea Limited</b> .....	<b>60296</b>	<b>Quiet S.A.</b> .....	<b>60304</b>
<b>Eurofid S.à r.l.</b> .....	<b>60322</b>	<b>Ray Investment S.à r.l.</b> .....	<b>60307</b>
<b>Faster Syndication S.C.A.</b> .....	<b>60326</b>	<b>Sama Trademark Investments B.V.</b> .....	<b>60305</b>
<b>FDC-LOISIRS S.à r.l.</b> .....	<b>60290</b>	<b>Sama Trademark Investments B.V.</b> .....	<b>60306</b>
<b>Fingecom Holding S.A.</b> .....	<b>60307</b>	<b>San Pantaleo S.A.H.</b> .....	<b>60326</b>
<b>Finlandia Investment S.à r.l.</b> .....	<b>60327</b>	<b>Sigla Luxembourg S.A.</b> .....	<b>60314</b>
<b>Flux Re S.A.</b> .....	<b>60296</b>	<b>Ténérife Immobilière S.A.</b> .....	<b>60304</b>
<b>General Business Support G.m.b.H.</b> .....	<b>60315</b>	<b>Twin Holding 3 S.à.r.l.</b> .....	<b>60325</b>
<b>Global Fund Selection Advisor S.A.</b> .....	<b>60313</b>	<b>Wellington Luxembourg S.A.</b> .....	<b>60316</b>
<b>Helium Investment S.C.A.</b> .....	<b>60306</b>	<b>Wellington Management Portfolios (Lu- xembourg) IV SICAV - FIS</b> .....	<b>60315</b>
<b>Helium Syndication S.C.A.</b> .....	<b>60296</b>	<b>Wood Trading Luxembourg Company</b> <b>S.A.</b> .....	<b>60327</b>
<b>IMOLINA société anonyme</b> .....	<b>60321</b>		
<b>IM Properties (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>60295</b>		

**FDC-LOISIRS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 98.918.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008057474/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP08983. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**Mondi Business Papers, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.761.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of January.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Mondi Business Papers", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 109.761, incorporated by deed dated on July 27, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 1316, and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on November 18 2005 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 459 on March 2, 2006.

The meeting is presided by Mr Franck DOINEAU, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the four millions one hundred and fourteen thousand six hundred and eleven (4,114,611) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Temporary cancellation of the nominal value of the shares.
2. Conversion of the share capital of the Company from United States dollars (USD) into euros (EUR) at the exchange rate applicable on December 31, 2007 with retroactive effect as at January 1st, 2008.
3. Increase of the share capital of the Company from its amount after conversion to an amount of one hundred and thirty-nine million seven hundred and fifty-three thousand two hundred euros (EUR 139,753,200), without issuing new shares, by transferring the said amount from the share premium to the paid in capital.
4. Decrease of the number of shares and fixation of the par value according to the exchange rate applicable on December 31, 2007.
5. Conversion of all accounts in the books of the Company from United States dollars (USD) into euros (EUR) according to the exchange rate applicable on December 31, 2007.
6. Amendment of the article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above.
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder decides to cancel temporary the nominal value of the shares.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder resolves to convert the corporate capital of the Company from United States dollars (USD) into euros (EUR), with retroactive effect as at January 1, 2008, so that the capital of two hundred and five millions seven hundred and thirty thousand five hundred and fifty United States dollars (USD 205,730,550) divided into the four millions one hundred and fourteen thousand six hundred and eleven (4,114,611) repurchaseable shares with a nominal value of fifty United States dollars (USD 50) each is converted, at an exchange rate applicable on December 31, 2007, i.e. one euro (EUR 1) for one point four seven two one dollars (USD 1.4721) into one hundred and thirty-nine million seven hundred and fifty-three thousand one hundred and seven euros and eighty-one cents (EUR 139,753,107.81).

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company from its amount after conversion, i.e. one hundred and thirty-nine million seven hundred and fifty-three thousand one hundred and seven euros and eighty-one cents (EUR 139,753,107.81) by ninety-two euros and nineteen cents (EUR 92.19) in order to bring the paid in capital to the amount of one hundred and thirty-nine million seven hundred and fifty-three thousand two hundred euros (EUR 139,753,200), without issuing new shares, by transferring the said amount from the share premium to the paid in capital. Proof of the availability of the share premium to carry out such transfer has been given to the undersigned notary by means of a recent balance sheet of the company.

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder resolves to decrease the number of shares from 4,114,611 to 2,795,064 and to fix, after conversion, the par value of the shares at fifty euros (EUR 50) each.

*Fifth resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder resolves to convert all accounts in the books of the Company from United States dollars (USD) into euros (EUR).

*Sixth resolution*

As a result of the above resolutions, the extraordinary general meeting of the shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, which shall have the following wording:

"The Company's issued capital is set at one hundred and thirty-nine million seven hundred and fifty-three thousand two hundred euros (EUR 139,753,200) represented by two million seven hundred and ninety-five thousand and sixty-four (2,795,064) repurchaseable shares of a par value of fifty euros (EUR 50) each, all fully subscribed and entirely paid up."

*Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred (1,600.-) euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le quatre janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée "Mondi Business Papers", ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 109.761, constituée suivant acte reçu le 27 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1316 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte de Maître Jean-André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 18 novembre 2005, et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°459, le 2 mars 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck DOINEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les quatre millions cent quatorze mille six cent onze (4,114,611) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Annulation temporaire de la valeur nominale des actions.
2. Conversion du capital social de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR) au taux de change applicable au 31 décembre 2007, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008.
3. Augmentation du capital social de la Société, après conversion, à un montant de cent trente neuf million sept cent cinquante trois mille deux cent euros (EUR 139,753,200), sans émission de nouvelles parts sociales, par incorporation d'une partie de la prime d'émission de la Société.
4. Diminution du nombre de parts sociales et fixation du montant de chaque part au taux de change applicable au 31 décembre 2007.
5. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR).
6. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les résolutions qui précèdent.
7. Divers

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a ensuite pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des quatre millions cent quatorze mille six cent onze (4,114,611) actions de la société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir le capital social de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR), avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008 de façon à ce que le capital de deux cent cinq millions sept cent trente mille et cinq cent cinquante dollars américains (USD 205,730,550), divisé en quatre millions cent quatorze mille six cent onze (4,114,611) parts sociales rachetables d'une valeur nominale de 50 dollars américains (USD 50) chacune, est converti au taux applicable au 31 décembre 2007, c'est-à-dire un euro (EUR 1) pour un virgule quatre sept deux un dollars (USD 1.4721), en cent trente-neuf millions sept cent cinquante-trois mille cent sept euros et quatre-vingt un cents (EUR 139,753,107.81).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital de la Société de son montant après conversion, c'est-à-dire cent trente-neuf millions sept cent cinquante-trois mille cent sept euros et quatre-vingt un cents (EUR 139,753,107.81) à concurrence d'un montant de quatre-vingt-douze euros et dix-neuf cents (EUR 92.19) afin de porter le capital souscrit à un montant de cent trente-neuf millions sept cent cinquante-trois mille deux cent euros (EUR 139,753,200), sans émettre de nouvelles parts sociales, en transférant le dit montant de la prime d'émission au capital souscrit. Preuve de la prime d'émission disponible a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un bilan récent de la société.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de diminuer le nombre de parts sociales de 4,114,611 à 2,795,064 pour atteindre, après conversion, une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR).

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La société a un capital émis de cent trente-neuf millions sept cent cinquante-trois mille deux cents euros (EUR 139,753,200), représenté par deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille soixante-quatre (2,795,064) parts sociales

rachetables d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents (1.600,-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Doineau, R. Thill, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 janvier 2008. LAC/2008/1632. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008058982/5770/167.

(080065792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

**Mondi Business Papers, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.761.

In the year two thousand and eight, on the first day of February.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Mondi Business Papers", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 109.761, incorporated by deed dated on July 27, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1316, and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on November 18 2005 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Administrations, N° 459 on March 2, 2006.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the two millions seven hundred and ninety-five thousand sixty-four shares (2,795,064), representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Conversion and modification of the authorized share capital of the Company from United States dollars (USD) into euros (EUR) according to the exchange rate applicable on December 31, 2007 with retroactive effect as at January 1, 2008.

2. Amendment of the articles 6.1 and 6.2 of the Company's articles of association in order to reflect the above.

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

#### *First resolution*

Further to the extraordinary general meeting dated 4 January 2008 related to the conversion of the share capital from United States dollars (USD) into euros (EUR), it is also necessary to convert and to modify the authorized capital of the Company. Therefore the extraordinary general meeting of the shareholder resolves to convert and modify the authorized share capital so that it will be fixed at one billion three hundred and fifty-eight million six hundred and three thousand three hundred and fifty euros (EUR 1,358,603,350) divided into twenty-seven million one hundred and seventy-two thousand sixty-seven shares (27,172,067) with a nominal value of two euros (EUR 50).

#### *Second resolution*

As a result of the above resolution, the extraordinary general meeting of the shareholder resolves to amend articles 6.1 and 6.2 of the articles of association, which shall have the following wording:

"6.1 The Company's issued capital is set at one hundred and thirty-nine million seven hundred and fifty-three thousand two hundred euros (EUR 139,753,200) represented by two million seven hundred and ninety-five thousand and sixty-four (2,795,064) repurchaseable shares of a par value of fifty euros (EUR 50) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2 The authorized share capital is fixed at one billion three hundred and fifty-eight million six hundred and three thousand three hundred and fifty euros (EUR 1,358,603,350) divided into twenty-seven million one hundred and seventy-two thousand sixty-seven (27,172,067) repurchaseable shares having a par value of fifty euros (EUR 50) each."

#### *Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty (1,250.-) euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le premier février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée "Mondi Business Papers", ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 109.761, constituée suivant acte reçu le 27 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1316 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte de Maître Jean-André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 18 novembre 2005, et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 459, le 2 mars 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille soixante-quatre parts (2,795,064), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion et modification du capital social autorisé de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR) au taux de change applicable au 31 décembre 2007 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

2. Modification de l'article 6.1 et 6.2 des Statuts afin de refléter les résolutions qui précèdent.

3. Divers.

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a ensuite pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2008 relative à la conversion du capital social de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR), il est aussi nécessaire de convertir et de modifier le capital social autorisé de la Société. Ainsi l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique décide de convertir et de modifier le capital social autorisé de façon à ce qu'il soit fixé à un milliard trois cent cinquante-huit millions six cent trois mille trois cent cinquante euros (EUR 1,358,603,350) divisé en vingt-sept millions cent soixante-douze mille soixante-sept (27,172,067) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50).

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée générale de l'actionnaire décide de modifier les articles 6.1 et 6.2 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«6.1 La société a un capital émis de cent trente-neuf millions sept cent cinquante-trois mille deux cent euros (EUR 139,753,200), représenté par deux million sept cent quatre-vingt quinze mille soixante-quatre (2,795,064) parts sociales rachetables d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

6.2 Le capital autorisé est fixé à un milliard trois cent cinquante-huit millions six cent trois mille trois cent cinquante euros (EUR 1,358,603,350), divisé en vingt-sept millions cent soixante-douze mille soixante-sept (27,172,067) parts sociales rachetables d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cent cinquante (1.250,-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2008. LAC/2008/6018. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008058983/5770/123.

(080065794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

**IM Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.311.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 novembre 2004, acte publié au Mémorial C no 108 du 5 février 2005, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 octobre 2007, acte publié au Mémorial C no 2900 du 13 décembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IM PROPERTIES (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008057555/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08857. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**Eni South China Sea Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 85.538.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.  
Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures

Référence de publication: 2008057475/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08098. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

---

**Helium Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 124.148.

*Extrait du procès-verbal de la décision de l'Actionnaire gérant commandité prise au siège social à Luxembourg, le 22 avril 2008*

L'Actionnaire gérant commandité décide de nommer HT GROUP S.A. (sis au 15-17, avenue Gaston Diderich - L-1420 Luxembourg - Numéro RCS: B63.195) réviseur d'entreprise en date du 22 avril 2008. Ce mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 28 avril 2008.  
HELIUM SARL  
Actionnaire gérant commandité  
Signature

Référence de publication: 2008058072/8548/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Flux Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 133.013.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le lundi 14 avril 2008*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée décide d'augmenter le nombre actuel des Administrateurs de 3 pour le porter à 6;

2) L'Assemblée nomme comme nouveaux Administrateurs:

- Monsieur Claude Weber, Directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- Monsieur Stéphane Menant, Employé privé, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- Monsieur Danilo Giuliani, Employé privé, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2012.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour publication et réquisition  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008058081/4685/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09761. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---



**Alpha B Consulting, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 72.284.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 10 mars 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société anonyme ALPHA B CONSULTING S.A. (R.C.S. N ° B 72284), avec siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, de fait inconnue à cette adresse;

Suivant ce même jugement, ont nommée juge-commissaire Madame Claudine DE LA HAMETTE, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur M<sup>e</sup> Régua AMIALI, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> Régua AMIALI

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008058071/3207/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08999. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Mondi International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 58.464.

—  
In the year two thousand and eight, on the fourth day of January.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Mondi International", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 58.464, incorporated by deed dated on March 3, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 329, and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on July 27, 2005 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1419, on December 20, 2005.

The meeting is presided by Mr Franck DOINEAU, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the four millions six hundred and sixty-eight thousand and sixty (4,668,060) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Temporary cancellation of the nominal value of the shares.
2. Conversion of the share capital of the Company from United States dollars (USD) into euros (EUR) according to the exchange rate applicable on December 31, 2007 with retroactive effect as at January 1st, 2008.
3. Increase of the share capital of the Company from its amount after conversion to an amount of one hundred and fifty-eight million five hundred and fifty-one thousand one hundred and fifty euros (EUR 158,551,150), without issuing new shares, by transferring the said amount from the carried forward profits to the paid in capital.
4. Decrease of the number of shares and fixation of the par value according to the exchange rate applicable on December 31, 2007.

5. Conversion of all accounts in the books of the Company from United States dollars (USD) into euros (EUR) according to the exchange rate applicable on December 31, 2007.

6. Amendment of the article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above.

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder decides to cancel temporary the nominal value of the 4,668,060 shares, representing the whole capital of the Company.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder resolves to convert the corporate capital of the Company from United States dollars (USD) into euros (EUR), with retroactive effect as at January 1, 2008 so that the capital of two hundred and thirty-three millions four hundred and three thousand United States dollars (USD 233,403,000) divided into the four million six hundred and sixty-eight thousand sixty (4,668,060) repurchaseable shares with a nominal value of fifty United States dollars (USD 50) each is converted, at an exchange rate applicable on December 31, 2007, i.e. one euro (EUR 1) for 1 point four seven two one dollars (USD 1.4721) into one hundred and fifty-eight million five hundred and fifty-one thousand and forty-nine euros and fifty-two cents (EUR 158,551,049.52).

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company from its amount after conversion, i.e one hundred and fifty-eight million five hundred and fifty-one thousand and forty-nine euros and fifty-two cents (EUR 158,551,049.52) by one hundred euros and forty-eight cents (EUR 100.48) in order to bring the paid in capital to the amount of one hundred and fifty-eight million five hundred and fifty-one thousand one hundred and fifty euros (EUR 158,551,150), without issuing new shares, by transferring the said amount from the carried forward profits to the paid in capital. Proof of the availability of the carried forward profits to carry out such transfer has been given to the undersigned notary by means of a recent balance sheet of the company.

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder resolves to decrease the number of shares from 4,668,060 to 3,171,023 and to fix, after conversion, the par value of the shares at fifty euros (EUR 50) each.

*Fifth resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder resolves to convert all accounts in the books of the Company from united states dollars (USD) into euros (EUR).

*Sixth resolution*

As a result of the above resolutions, the extraordinary general meeting of the shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, which shall have the following wording:

"The Company's issued capital is set at one hundred and fifty-eight million five hundred and fifty-one thousand one hundred and fifty euros (EUR 158,551,150), represented by three million one hundred and seventy-one thousand and twenty-three (3,171,023) repurchaseable ordinary shares of a par value of fifty euro (EUR 50) each, all fully subscribed and entirely paid up.

*Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred (1,600.-) euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le quatre janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Mondi International", ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 58.464, constituée suivant acte reçu le 3 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°329 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte de Maître André-Jean-Joseph

SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 27 juillet 2005, et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1419, le 20 décembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck DOINEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les quatre millions six cent soixante huit-mille soixante (4,668,060) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Annulation temporaire de la valeur nominale des actions.
2. Conversion du capital social de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR) au taux de change applicable au 31 décembre 2007.
3. Augmentation du capital social de la Société, après conversion, à un montant de cent cinquante huit million cinq cent cinquante et un mille cent cinquante euros (EUR 158,551,150), sans émission de nouvelles parts sociales, par incorporation d'une partie des résultats reportés de la société.
4. Diminution du nombre de parts sociales et fixation du montant de chaque part au taux de change applicable au 31 décembre 2007.
5. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR).
6. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les résolutions qui précèdent.
7. Divers

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a ensuite pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des quatre millions six cent soixante-huit mille soixante (4,668,060) actions de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir le capital social de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR), avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de façon à ce que le capital de deux cent trente-trois millions quatre cent trois mille dollars américains (USD 233,403,000), divisé en quatre millions six cent soixante-huit mille soixante (4,668,060) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune, est converti au taux applicable au 31 décembre 2007, c'est-à-dire un euro (EUR 1) pour 1 virgule quatre sept deux un dollars (USD 1.4721), en cent cinquante-huit million cinq cent cinquante et un mille quarante-neuf euros et cinquante-deux cents (EUR 158,551,049.52).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital de la Société de son montant après conversion, c'est-à-dire cent cinquante huit million cinq cent cinquante et un mille quarante neuf euros et cinquante-deux cents (EUR 158,551,049.52) à concurrence d'un montant de cent euros et quarante-huit cents (EUR 100.48) afin de porter le capital souscrit à un montant de cent cinquante huit million cinq cent cinquante et un mille cent cinquante euros (EUR 158,551,150), sans émettre de nouvelles parts sociales, en transférant le dit montant des résultats reportés au capital souscrit. Preuve des résultats reportés disponibles a été donné au notaire instrumentant au moyen d'un bilan récent de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de diminuer le nombre de parts sociales de 4,668,060 à 3,171,023 pour atteindre, après conversion, une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR).

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale de l'actionnaire unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La société a un capital émis de cent cinquante-huit millions cinq cent cinquante et un mille cent cinquante euros (EUR 158,551,150), représenté par trois millions cent soixante et onze mille vingt-trois (3,171,023) parts sociales rachetables d'une valeur nominale de cinquante (EUR 50) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents (1.600,-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Doineau, R. Thill, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 janvier 2008. LAC/2008/1635. — Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008058985/5770/166.

(080065778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

**Mondi International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.464.

In the year two thousand and eight, on the first day of February.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Mondi International S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 58464, incorporated by deed dated on March 3, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 329, and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on July 27, 2005 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Administrations, N ° 1419, on December 20, 2005.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the three millions one hundred and seventy-one thousand and twenty-three shares (3,171,023), representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Conversion and modification of the authorized share capital of the Company from United States dollars (USD) into euros (EUR) according to the exchange rate applicable on December 31, 2007 with retroactive effect as at January 1, 2008.

2. Amendment of the articles 6.1 and 6.2 of the Company's articles of association in order to reflect the above.

### 3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

#### *First resolution*

Further to the extraordinary general meeting dated 4 January 2008 related to the conversion of the share capital from United States dollars (USD) into euros (EUR), it is also necessary to convert and to modify the authorized capital of the Company. Therefore the extraordinary general meeting of the shareholder resolves to convert and modify the authorized share capital so that it will be fixed at three billion three hundred and ninety-six million five hundred and eight thousand four hundred euros (EUR 3,396,508,400) divided into sixty-seven million nine hundred and thirty thousand one hundred and sixty-eight shares (67,930,168) with a nominal value of fifty euros (EUR 50).

#### *Second resolution*

As a result of the above resolution, the extraordinary general meeting of the shareholder resolves to amend articles 6.1 and 6.2 of the articles of association, which shall have the following wording:

"6.1 The Company's issued capital is set at one hundred and fifty-eight million five hundred and fifty-one thousand one hundred and fifty euros (EUR 158,551,150), represented by three million one hundred and seventy-one thousand and twenty three (3,171,023) repurchaseable ordinary shares of a par value of fifty euro (EUR 50) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2 The authorized capital is fixed at three billion three hundred and ninety-six million five hundred and eight thousand four hundred euros (EUR 3,396,508,400) divided into sixty-seven million nine hundred and thirty thousand one hundred and sixty-eight (67,930,168) shares having a par value of fifty euros (EUR 50)."

#### *Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty (1,250.-) euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le premier février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Mondi International S.à r.l.", ayant son siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 58464, constituée suivant acte reçu le 3 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 329 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 27 juillet 2005, et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1419, le 20 décembre 2005.

L'assemblée est présidée par M Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les quatre millions six cent soixante huit-mille soixante (3,171,023) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion et modification du capital social autorisé de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR) au taux de change applicable au 31 décembre 2007 avec effet rétroactif au 1 janvier 2008.

2. Modification des article 6.1 et 6.2 des Statuts afin de refléter les résolutions qui précèdent.

### 3. Divers.

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a ensuite pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 4 Janvier 2008 relative à la conversion du capital social de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR), il est aussi nécessaire de convertir et de modifier le capital social autorisé de la Société. Ainsi l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique décide de convertir et de modifier le capital social autorisé de façon à ce qu'il soit fixé à trois milliard trois cent quatre-vingt seize million cinq cent huit mille quatre cent euros (EUR 3,396,508,400) divisé en soixante-sept million neuf cent trente mille cent soixante-huit parts (67,930,168) d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50).

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée générale de l'actionnaire unique décide de modifier les articles 6.1 et 6.2 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"6.1 La société a un capital émis de cent cinquante huit million cinq cent cinquante et un mille cent cinquante euros (EUR 158,551,150), représenté par trois million cent soixante et onze mille vingt trois (3,171,023) parts sociales rachetables d'une valeur nominale de cinquante (EUR 50) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

6.2 Le capital autorisé est fixé à trois milliard trois cent quatre-vingt seize million cinq cent huit mille quatre cent euros (EUR 3,396,508,400) divisé en soixante-sept million neuf cent trente mille cent soixante-huit (67,930,168) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cent cinquante (1.250,-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2008, LAC/2008/6016. — Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008058986/5770/122.

(080065779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

### **Business Office Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.157.

Par résolutions prises en date du 09 avril 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat.

- nomination de Franck Doineau, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, en remplacement de Bruno Bagnouls, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008058127/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09494. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080064626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Bulmet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 97.131.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008058917/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09791. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080065229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

**Emeraude Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 83.317.

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 avril 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société anonyme EMERAUDE INVEST HOLDING S.A. (R.C.S. N ° B 83317), avec siège social à L-4251 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue du Moulin, de fait inconnue à cette adresse;

Suivant ce même jugement, ont nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur M<sup>e</sup> Réguia AMIALI, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> Réguia AMIALI

Le liquidateur

Référence de publication: 2008058064/3207/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09318. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080064757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Alger Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.679.

Faisant suite à l'assemblée générale du 25 avril 2008, sont re-nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui sera tenue en 2009:

The Viscount Bridport, Place Longemall, 1 CH-1204 Genève (SUISSE)

Monsieur Daniel C. CHUNG, 111, Fifth Avenue NY 10003 New York (USA)

Monsieur Hal LIEBES, 77, Rockledge Drive, Livingston, 07039 New Jersey (USA)

Est re-nommé réviseur d'entreprise:

Ernst &amp; Young S.A., 7, Parc d'Activités Syrdall, 5365 Munsbach; Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008058083/1229/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09831. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080064708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Quiet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 93.058.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 10 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2008058085/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07721. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080064703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Biomet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.467.100,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 99.947.

—  
Par résolutions prises en date du 07 avril 2008, l'associé unique a pris la décision de renouveler le mandat de réviseur de Ernst & Young, avec siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 30 avril 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008058128/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09498. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080064622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Ténérife Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 70.116.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TENERIFE IMMOBILIERE S.A.*

*Services Généraux de Gestion S.A.*

*Agent Domiciliataire*

*Signature*

Référence de publication: 2008058389/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09436. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080064386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.



**CR FIRENZE Gestion Internationale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 78.417.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2008.  
pp. Gianluca FIORINI  
Directeur

Référence de publication: 2008058353/5092/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03722. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**AIR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 133.618.

Le bilan abrégé du 23 octobre 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008058350/8548/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09463. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Empfang Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 66.626.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008058351/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05700. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Sama Trademark Investments B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.200,00.**

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 87.671.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAMA TRADEMARK INVESTMENTS B.V.  
Chantal MATHU / Alain RENARD  
Gérante / Gérant

Référence de publication: 2008058390/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09433. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Sama Trademark Investments B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.200,00.**

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 87.671.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAMA TRADEMARK INVESTMENTS B.V.  
Chantal MATHU / Alain RENARD  
Gérante / Gérant

Référence de publication: 2008058391/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09427. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Helium Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 123.981.

Le bilan abrégé du 25 janvier 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008058349/8548/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09540. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Mars Propco 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 122.326.

Les comptes annuels au 30 janvier 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008058376/7801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09919. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Axion Associates S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 60.867.

Extrait de l'A.G. Ordinaire du 14 avril 2008, tenue au siège de la société 25, rue J-P Sauvage, L-2514 Luxembourg Kirchberg  
L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social, avec effet immédiat, au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Aux fins de publication  
Signature

Référence de publication: 2008058448/734/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07247. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Fingecom Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 54.803.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 7 avril 2008*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

*Administrateurs:*

Mr Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mr Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur;

Mr Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Administrateur.

*Commissaire:*

Fiduciaire MEVEA S.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 AVRIL 2008.

*FINGECOM HOLDING S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2008058337/815/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08659. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080064660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Mars Propco 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.324.

Les comptes annuels au 30 janvier 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008058378/7801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09924C. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080065015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.599.194.600,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.766.

EXTRAIT

En date du 13 mars 2008, Monsieur Guido PADOVANO a démissionné de sa fonction de gérant de classe C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008058339/1092/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09429. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080064670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Les Ardennes Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.817.

—  
*Extrait de l'a.g. extraordinaire du 28 décembre 2007*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société vers 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
L'assemblée générale accepte la démission de M. Bernard HOUDREMONT, administrateur ainsi que M. Jérôme GUEZ, administrateur.

Les actionnaires nomment M. Bernard ZIMMER et la société INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES & PARTNERS S.A. (en abrégé I .B.S. & PARTNERS S.A.), administrateurs en remplacement de M. Bernard HOUDREMONT et M. Jérôme GUEZ.

Le nouveau conseil d'administration pour une durée de 6 ans se compose de la façon suivante:

- M. Jean-Jacques AXELROUD, administrateur
- M. Bernard ZIMMER, administrateur, demeurant au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES & PARTNERS S.A. (en abrégé I .B.S. & PARTNERS S.A.), administrateur, siégeant au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008058335/734/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Leeuwarden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.763.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 10 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2008058087/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07709. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Mondi German Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.049.

—  
In the year two thousand and eight, on the fourth day of January.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Mondi German Investments S.A.", a "société anonyme" (limited company), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 99.049, incorporated by deed dated on February 10, 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 344, and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on November 18, 2005 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 443, on March 1st, 2006.

The meeting is presided by Mr Franck DOINEAU, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the thirty-five thousand (35,000) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Temporary cancellation of the nominal value of the shares.
2. Conversion of the share capital of the Company from United States dollars (USD) into euros (EUR) at the exchange rate applicable on December 31, 2007 with retroactive effect as at January 1st, 2008.
3. Increase of the share capital of the Company from its amount after conversion to an amount of forty-seven thousand five hundred and fifty-two euros (EUR 47,552), without issuing new shares, by transferring the said amount from the share premium to the paid in capital.
4. Decrease of the number of shares and fixation of the par value according to the exchange rate applicable on December 31, 2007.
5. Conversion of all accounts in the books of the Company from United States dollars (USD) into euros (EUR) according to the exchange rate applicable on December 31, 2007.
6. Amendment of the article 3 of the Company's articles of association in order to reflect the above.
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

#### *First resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder decides to cancel temporary the nominal value of the shares.

#### *Second resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder resolves to convert the corporate capital of the Company from United States dollars (USD) into euros (EUR), with retroactive effect as at January 1, 2008, so that the capital of seventy thousand United States dollars (USD 70,000) divided into thirty-five thousand (35,000) shares with a nominal value of two United States dollars (USD 2) each is converted, at an exchange rate applicable on December the 31st, 2007, i.e. one euro (EUR 1) for one point four seven two one dollars (USD 1.4721) into forty-seven thousand five hundred and fifty-one euros and twelve cents (EUR 47,551.12).

#### *Third resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company from its amount after conversion, i.e. forty-seven thousand five hundred and fifty-one euros and twelve cents (EUR 47,551.12) by eighty-eight cents (EUR 0.88) in order to bring the paid in capital to the amount of forty-seven thousand five hundred and fifty-two euros (EUR 47.552), without issuing new shares, by transferring the said amount from the share premium to the paid in capital. Proof of the availability of the share premium to carry out such transfer has been given to the undersigned notary by means of a recent balance sheet of the company.

#### *Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder resolves to decrease the number of shares from 35,000 to 23,776 and to fix, after conversion, the par value of the shares at two euros (EUR 2) each.

#### *Fifth resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder resolves to convert all accounts in the books of the Company from United States dollars (USD) into euros (EUR).

#### *Sixth resolution*

As a result of the above resolutions, the extraordinary general meeting of the shareholder resolves to amend article 3 of the articles of incorporation, which shall have the following wording:

"The corporation issued capital is set at forty-seven thousand five hundred and fifty-two euros (EUR 47,552) represented by twenty-three thousand seven hundred and seventy-six (23,776) shares with a par value of two euros (EUR 2) each."

#### *Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred (1,600.-) euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le quatre janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société anonyme "Mondi German Investments S.A", ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 99.049, constituée suivant acte reçu le 4 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°328 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 18 novembre 2005, et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°433, le 18 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck DOINEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trente-cinq mille (35,000) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Annulation temporaire de la valeur nominale des actions.
2. Conversion du capital social de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR) au taux de change applicable au 31 décembre 2007, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008.
3. Augmentation du capital social de la Société, après conversion, à un montant de quarante-sept mille cinq cent cinquante-deux euros (EUR 47,552), sans émission de nouvelles parts sociales, par incorporation d'une partie de la prime d'émission de la société.
4. Diminution du nombre de parts sociales et fixation du montant de chaque part au taux de change applicable au 31 décembre 2007.
5. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR).
6. Modification de l'article 3 des Statuts afin de refléter les résolutions qui précèdent.
7. Divers

L'actionnaire a abordé l'ordre du jour et a ensuite pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des trente-cinq mille (35,000) actions de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir le capital social de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR), avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de façon à ce que le capital de soixante-dix mille dollars américains (USD 70,000), divisé en trente-cinq mille (35,000) parts sociales d'une valeur nominale de 2 dollars américains (USD 2) chacune, est converti au taux applicable au 31 décembre 2007, c'est-à-dire un euro (EUR 1) pour un virgule quatre sept deux un dollars (USD 1.4721), en quarante-sept mille cinq cent cinquante et un euros et douze cents (EUR 47,551.12).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital de la Société de son montant après conversion, c'est-à-dire quarante-sept mille cinq cent cinquante et un euros et douze cents (EUR 47,551.12) à concurrence d'un montant de quatre-vingt-huit cents (EUR 0.88) afin de porter le capital souscrit à un montant de quarante-sept mille cinq cent cinquante-deux euros (EUR 47.552), sans émettre de nouvelles parts sociales, en transférant le dit montant de la prime d'émission au capital souscrit. Preuve de la prime d'émission disponible a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un bilan récent de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de diminuer le nombre de parts sociales de 35,000 à 23,776 pour atteindre, après conversion, une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR).

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à quarante-sept mille cinq cent cinquante-deux euros (EUR 47,552), représenté par vingt-trois mille sept cent soixante-seize (23,776) parts sociales d'une valeur nominale de deux (EUR 2) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents (1.600,-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Doineau, R. Thill, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 janvier 2008. LAC/2008/1633. - Reçu douze euros (12.- €).

*Le receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008058987/5770/157.

(080065766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

**Mondi German Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.049.

In the year two thousand and eight, on the first day of February.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Mondi German Investments S.A.", a "société anonyme" (limited company), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 99.049, incorporated by deed dated on February 10, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 344, and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on November 18, 2005 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Administrations, N° 443, on March 1st, 2006.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the twenty-three thousand seven hundred and seventy-six shares (23,776), representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Conversion and modification of the authorized share capital of the Company from United States dollars (USD) into euros (EUR) according to the exchange rate applicable on December 31, 2007 with retroactive effect as at January 1, 2008.

2. Amendment of the article 3 of the Company's articles of association in order to reflect the above.

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

#### *First resolution*

Further to the extraordinary general meeting dated 4 January 2008 related to the conversion of the share capital from United States dollars (USD) into euros (EUR), it is also necessary to convert and to modify the authorized capital of the Company. Therefore the extraordinary general meeting of the shareholder resolves to convert and modify the authorized share capital so that it will be fixed at sixty-seven thousand nine hundred and thirty euros (EUR 67,930) divided into thirty-three thousand nine hundred and sixty-five shares (33,965) with a nominal value of two euros (EUR 2).

#### *Second resolution*

As a result of the above resolution, the extraordinary general meeting of the shareholder resolves to amend article 3 of the articles of association, which shall have the following wording:

"The corporate issued capital is set at forty-seven thousand five hundred and fifty-two euros (EUR 47,552) represented by twenty-three thousand seven hundred and seventy-six (23,776) shares with a par value of two euros (EUR 2) each.

The authorized capital is fixed at sixty-seven thousand nine hundred and thirty euros (EUR 67,930) divided into thirty-three thousand nine hundred and sixty-five (33,965) repurchaseable shares having a par value of two euros (EUR 2)."

#### *Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty (1,250.-) euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le premier février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société anonyme "Mondi German Investments S.A", ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 99.049, constituée suivant acte reçu le 4 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°328 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 novembre 2005, et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°433, le 18 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.



Le président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les vingt-trois mille sept cent soixante-seize (23,776) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion et modification du capital social autorisé de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR) au taux de change applicable au 31 décembre 2007 avec effet rétroactif au 1 janvier 2008.

2. - Modification de l'article 3 des Statuts afin de refléter les résolutions qui précèdent.

3. Divers.

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a ensuite pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2008 relative à la conversion du capital social de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR), il est aussi nécessaire de convertir et de modifier le capital social autorisé de la Société. Ainsi l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique décide de convertir et de modifier le capital social autorisé de façon à ce qu'il soit fixé à soixante-sept mille neuf cent trente euros (EUR 67,930) divisé en trente-trois mille neuf cent soixante-cinq parts (33,965) d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2).

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée générale de l'actionnaire décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à quarante sept mille cinq cent cinquante-deux euros (EUR 47,552), représenté par vingt-trois mille sept cent soixante seize (23,776) parts sociales d'une valeur nominale de deux (EUR 2) chacune.

Le capital autorisé est fixé à soixante-sept mille neuf cent trente euros (EUR 67,930) divisé en trente-trois mille neuf cent soixante-cinq (33,965) d'actions rachetables d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cent cinquante (1.250,-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2008. LAC/2008/6017. - Reçu douze euros (12.- €).

*Le receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008058988/5770/114.

(080065768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

**Global Fund Selection Advisor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 94.475.

*Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 1. April 2008 in Luxemburg*

- Die Herren Harald Wanke und Markus Lackner, Franz-Josef-Strasse, 8-10, 6130 Schwaz, Österreich, und André Schmit, 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

- Der Abschlussprüfer, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg wird für das neue Geschäftsjahr wieder gewählt.

Für beglaubigten Auszug  
Für GLOBAL FUND SELECTION ADVISOR S.A.  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2008058161/526/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Cavelen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 74.388.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 24 avril 2008 que:

1. La démission de la société «FGS Consulting LLC» de son poste de Commissaire est acceptée.
2. Est élu en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société «BF CONSULTING S.à.r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2008058190/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09373. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Le Corail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.078.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008058356/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09101. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Sigla Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 105.983.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51173 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008058876/211/11.

(080065124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

---

**Wellington Management Portfolios (Luxembourg) IV SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 127.005.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2008, les actionnaires de la société Wellington Management Portfolios (Luxembourg) IV FIS SICAV ont pris la résolution suivante:

- Les actionnaires ont reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant qu'auditeur indépendant jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera des comptes de la société au 31 décembre 2008.

Le mandat de Matthew Coll n'a pas été présenté aux actionnaires pour renouvellement et il ne devrait plus figurer dans la liste des administrateurs de la société.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008058073/801/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09973. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**General Business Support G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 104.672.

*Contrat de vente d'actions*

Entre les soussignés:

Admivo B.V.

Moerdijkse Postbaan 14, 4872 LJ Etten Leur

représenté par son directeur

J.C. Voeselek

ci-après qualifié le cédant, d'une part et

Business Solutions B.V.

Antwerpsestraatweg 434 4625 AG Bergen op Zoom

représenté par son directeur

P. Fischer

ci-après qualifié le cessionnaire, d'autre part

a été convenue ce qui suit:

1. Le cédant vend au cessionnaire qui accepte 40 actions libérées à concurrence de 1/15 part de la S. à r.l.

General Business Support G.m.b.H.

117 route de Stavelot L-9991 WEISWAMPACH

au prix total de HFL. 6.000,==

2. Le cessionnaire reconnaît avoir reçu les titres qui lui ont été cédés et le cédant déclare avoir touché le prix dû.

3. Le cessionnaire décharge formellement le cédant de tous versements qui doivent éventuellement encore être faits sur ces titres ainsi que de toute autre obligation qui résulterait ou pourrait résulter pour le cédant de la propriété temporaire des dits titres.

4. La présente convention est régie par la loi Luxembourgeoise et toutes les contestations seront de la compétence du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Fait en double à Luxembourg le 24 Février 1999.

Signature / Signature

*Le cédant / Le cessionnaire*

Référence de publication: 2008057788/3004/35.

Enregistré à Diekirch, le 24 avril 2008, réf. DSO-CP00150. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080063986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**Wellington Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 37.861.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2008, les actionnaires de la société Wellington Luxembourg S.A. ont pris la résolution suivante:

Le conseil d'administration de la société Wellington Luxembourg S.A est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2009:

Nancy Lukitsh  
Sara Lou Sherman  
Neil Medugno  
Henry Kelly  
Austin O'Connor

Le mandat de Matthew Coll n'a pas été présenté aux actionnaires pour renouvellement et il ne devrait plus figurer dans la liste des administrateurs de la société.

Les actionnaires ont reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant qu'auditeur indépendant jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera des comptes de la société au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008058074/801/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09978. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Mondi Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.762.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of January.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Mondi Investments", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 109.762, incorporated by deed dated on July 27, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1319.

The meeting is presided by Mr Franck DOINEAU, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the one million one hundred and ninety-nine thousand and forty-nine (1,195,049) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Temporary cancellation of the nominal value of the shares.
2. Conversion of the share capital of the Company from United States dollars (USD) into euros (EUR) according to the exchange rate applicable on December 31, 2007 with retroactive effect as at 1 January, 2008.

3. Increase of the share capital of the Company from its amount after conversion to an amount of forty million five hundred and ninety thousand euros (EUR 40,590,000), without issuing new shares, by transferring the said amount from the share premium to the paid in capital.

4. Decrease of the number of shares and fixation of the par value according to the exchange rate applicable on December 31, 2007.

5. Conversion of all accounts in the books of the Company from United States dollars (USD) into euros (EUR) according to the exchange rate applicable on December 31, 2007.

6. Amendment of the article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above.

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder decides to cancel temporary the nominal value of the 1,195,049 shares, representing the whole capital of the Company.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder resolves to convert the corporate capital of the Company from United States dollars (USD) into euros (EUR), with retroactive effect as at January 1, 2008, so that the capital of fifty-nine million and seven hundred and fifty-two thousand four hundred and fifty United States dollars (USD 59,752,450) divided into the one million one hundred and ninety-nine thousand and forty-nine (1,195,049) repurchaseable shares with a nominal value of fifty United States dollars (USD 50) each is converted, at an exchange rate applicable on December 31, 2007, i.e. one euro (EUR 1) for one point four seven two one dollars (USD 1.4721) into forty million five hundred and eighty-nine thousand nine hundred and thirty-nine euros and fifty-four cents (EUR 40,589,939.54).

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company from its amount after conversion, i.e. forty million five hundred and eighty-nine thousand nine hundred and thirty-nine euros and fifty-four cents (EUR 40,589,939.54) by sixty euros and forty-six cents (EUR 60.46) in order to bring the paid in capital to the amount of forty million five hundred and ninety thousand euros (EUR 40,590,000), without issuing new shares, by transferring the said amount from the share premium to the paid in capital. Proof of the availability of the share premium to carry out such transfer has been given to the undersigned notary by means of a recent balance sheet of the company.

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder resolves to decrease the number of shares from 1,195,049 to 811,800 and to fix, after conversion, the par value of the shares at fifty euros (EUR 50) each.

*Fifth resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholder resolves to convert all accounts in the books of the Company from United States dollars (USD) into euros (EUR).

*Sixth resolution*

As a result of the above resolutions, the extraordinary general meeting of the shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, which shall have the following wording:

"The Company's issued capital is set at forty million five hundred and ninety thousand euros (EUR 40,590,000) represented by eight hundred and eleven thousand eight hundred (811,800) repurchaseable shares of a par value of fifty euros (EUR 50) each, all fully subscribed and entirely paid up."

*Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred (1,600.-) euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le quatre janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée "Mondi Investments", ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 109.762, constituée suivant acte reçu le 27 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1319.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck DOINEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associés présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les un million cent quatre-vingt-quinze mille quarante neuf (1,195,049) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Annulation temporaire de la valeur nominale des actions.
2. Conversion du capital social de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR) au taux de change applicable au 31 décembre 2007, avec effet rétroactif au 1 janvier 2008.
3. Augmentation du capital social de la Société, après conversion, à un montant de quarante millions cinq cent quatre-vingt dix mille euros (EUR 40,590,000), sans émission de nouvelles parts sociales, par incorporation d'une partie de la prime d'émission de la société.
4. Diminution du nombre de parts sociales et fixation du montant de chaque part au taux de change applicable au 31 décembre 2007.
5. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR).
6. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les résolutions qui précèdent.
7. Divers

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a ensuite pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'annuler temporairement la désignation de la valeur nominale des un million cent quatre vingt-quinze mille quarante neuf (1,195,049) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir le capital social de la Société de USD en EUR, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de façon à ce que le capital de cinquante-neuf millions sept cent cinquante-deux mille quatre cent cinquante dollars américains (USD 59,752,450), divisé en un million cent quatre vingt-quinze mille quarante neuf (1,195,049) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune, est converti au taux applicable au 31 décembre 2007, c'est-à-dire un euro (EUR 1) pour 1 virgule quatre sept deux un dollars (USD 1.4721), en quarante millions cinq cent quatre-vingt neuf mille neuf cent trente-neuf euros et cinquante-quatre cents (EUR 40,589,939.54).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital de la Société de son montant après conversion, c'est-à-dire quarante millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent cinquante-huit euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 40,589,958.79) à concurrence d'un montant de soixante euros et quarante-six cents (EUR 60.46) afin de porter le capital souscrit à un montant de quarante millions cinq cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 40,590,000), sans émettre de nouvelles parts sociales, en transférant le dit montant de la prime d'émission au capital souscrit. Preuve de la prime d'émission a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un bilan récent de la société.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de diminuer le nombre de parts sociales de 1,195,049 à 811,800 pour atteindre, après conversion, une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR).

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société a un capital émis de quarante million cinq cent quatre-vingt dix mille euros (EUR 40,590,000), représenté par huit cent onze mille huit cents (811,800) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents (1.600,-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Doineau, R. Thill, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 janvier 2008. LAC/2008/1631. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008058991/5770/159.

(080065726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

**Mondi Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.762.

In the year two thousand and eight, on the first day of February.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Mondi Investments S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 109.762, incorporated by deed dated on July 27, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1319.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the eight hundred and eleven thousand eight hundred shares (811,800), representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Conversion and modification of the authorized share capital of the Company from United States dollars (USD) into euros (EUR) according to the exchange rate applicable on December 31, 2007 with retroactive effect as at January 1, 2008.

2. Amendment of the articles 6.1 and 6.2 of the Company's articles of association in order to reflect the above.

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

#### *First resolution*

Further to the extraordinary general meeting dated 4 January 2008 related to the conversion of the share capital from United States dollars (USD) into euros (EUR), it is also necessary to convert and to modify the authorized capital of the Company. Therefore the extraordinary general meeting of the shareholder resolves to convert and modify the authorized share capital so that it will be fixed at one billion three hundred and fifty-eight million six hundred and three thousand three hundred and fifty euros (EUR 1,358,603,350) divided into twenty-seven million one hundred and seventy-two thousand sixty-seven shares (27,172,067) with a nominal value of fifty euros (EUR 50).

#### *Second resolution*

As a result of the above resolution, the extraordinary general meeting of the shareholder resolves to amend articles 6.1 and 6.2 of the articles of association, which shall have the following wording:

"6.1 The Company's issued capital is set at forty million five hundred and ninety thousand euros (EUR 40,590,000) represented by eight hundred and eleven thousand eight hundred (811,800) repurchaseable shares of a par value of fifty euros (EUR 50) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2 The authorized capital is fixed at one billion three hundred and fifty-eight million six hundred and three thousand three hundred and fifty euros (EUR 1,358,603,350) divided into twenty-seven million one hundred and seventy-two thousand sixty-seven (27,172,067) repurchaseable shares having a par value of fifty euros (EUR 50) each."

#### *Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty (1,250.-) euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le premier février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée "Mondi Investments S.à r.l.", ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 109.762, constituée suivant acte reçu le 27 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1319.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associés présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les huit cent onze mille huit cent parts (811,800), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion et modification du capital social autorisé de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR) au taux de change applicable au 31 décembre 2007 avec effet rétroactif au 1 janvier 2008.

2. Modification des article 6.1 et 6.2 des Statuts afin de refléter les résolutions qui précèdent.

3. Divers.

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a ensuite pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2008 relative à la conversion du capital social de la Société de dollars américains (USD) en euros (EUR), il est aussi nécessaire de convertir et de modifier le capital social autorisé de la Société. Ainsi l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique décide de convertir et de modifier le capital



social autorisé de façon à ce qu'il soit fixé à un milliard trois cent cinquante-huit millions six cent trois mille trois cent cinquante euros (EUR 1,358,603,350) divisé en vingt-sept millions cent soixante-douze mille soixante-sept parts (27,172,067) d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50).

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier les articles 6.1 et 6.2 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«6.1 La Société a un capital émis de quarante million cinq cent quatre-vingt dix mille euros (EUR 40,590,000), représenté par huit cent onze mille huit cents (811,800) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

6.2 Le capital autorisé est fixé à un milliard trois cent cinquante-huit millions six cent trois mille trois cent cinquante euros (EUR 1,358,603,350) divisé en vingt-sept millions cent soixante-douze mille soixante-sept (27,172,067) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cent cinquante (1.250,-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 février 2008. LAC/2008/6020. — Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008058992/5770/116.

(080065727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

**IMOLINA société anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 24.662.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 janvier 2008.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2008058342/239/12.

(080064478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Mars Propco 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.328.

Les comptes annuels au 30 janvier 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008058374/7801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09915. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080065024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Eurofid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 513.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 92.176.

Par résolutions prises en date du 08 avril 2008, les associés ont pris les décisions suivantes:

- nomination de la société FIDUCIAIRE PROBITAS, avec siège social au 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

- renouvellement du mandat de réviseur d'entreprise de FIDUCIAIRE PROBITAS, avec siège social au 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008058124/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**MERRILL LYNCH (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.250.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 31.070.

EXTRAIT

Avec effet au 1<sup>er</sup> février 2006, Monsieur Eirik DIESEN et Madame Tania SOLFA ont démissionné de leur poste de gérants de la Société.

En date du 26 février 2007, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de désigner Monsieur Steen FOLDBERG et Monsieur Luc MICHEL en remplacement de Monsieur Eirik DIESEN et de Madame Tania SOLFA au poste de gérant avec effet au 30 octobre 2006, pour une durée illimitée.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société se compose de:

Monsieur Steen FOLDBERG, senior executive, né le 11 mai 1959 à Horsholm, Danemark, avec adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Monsieur Luc MICHEL, senior executive, né le 27 mai 1947 à Mol, Belgique, avec adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

*Pour Merrill Lynch (Luxembourg) S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008058129/267/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04881. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Arcavest Project Clejan S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 138.115.

STATUTEN

Aus der notariellen Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz zu Luxemburg-Eich geht hervor dass.

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ARCAVEST Project Sàrl, eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts mit Sitz in L-1420 Luxembourg, avenue Gaston Diderich 15-17,

2.- Die Aktiengesellschaft ARCAVEST S.A., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts mit Sitz in L-1420 Luxembourg, avenue Gaston Diderich 15-17,

den amtierenden Notar ersucht haben eine Kommanditgesellschaft im Rahmen der Artikel 16 bis 22 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften wie folgt zu gründen wovon folgende Details zu veröffentlichen sind:

*Name der Gesellschaft*

Die Gesellschaft trägt den Namen ARCAVEST PROJECT CLEJAN S.C.S.

*Zweck der Gesellschaft*

Zweck der Gesellschaft sind Erwerb und Verwaltung an, sowie Beteiligung an Immobilien, und Immobiliengesellschaften.

Die Gesellschaft kann alle Finanz-, Mobilen- und Immobiliengeschäfte vornehmen, welche direkt oder indirekt diesem Zwecke dienlich sind, sowie jedwede Beteiligungen an inländischen wie ausländischen Unternehmen vornehmen, welche dem Gesellschaftszweck förderlich sind.

*Sitz der Gesellschaft*

Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich. Der Gesellschaftssitz kann aufgrund eines Beschlusses der Gesellschafterversammlung in jeden Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

*Dauer der Gesellschaft*

Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

*Kapital der Gesellschaft*

Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehntausend Euro (€ 15.000,-), aufgeteilt in zwei Anteilkategorien, die fünf (5) Anteile der Kategorie A, die von dem/den Komplementär(en) im Gegenzug für seine/ihre komplementäre Beteiligung gehalten werden, und zehn (10) Anteile Kategorie B die von den Kommanditisten im Gegenzug für ihre begrenzte Haftung gehalten werden, umfassen, jede mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,-).

*Geschäftsführung*

Die Gesellschaft wird ausschließlich durch den Geschäftsführer des Komplementärs ARCAVEST Project Sàrl, vertreten.

Der Geschäftsführer des Komplementärs hat die weitestgehendsten Befugnisse, um alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Komplementärs, handelnd durch eine oder mehrere Personen, die durch den Komplementär nach seinem eigenen Ermessen mit der Unterschrift betraut worden sind; sie wird ebenfalls verpflichtet durch die alleinige Unterschrift beziehungsweise die gemeinschaftlichen Unterschriften jeder Person, der spezielle Zeichnungsbefugnisse durch den Komplementär ausdrücklich übertragen worden sind.

Für Rechtsgeschäfte, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb hinausgehen, bedarf der Komplementär der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung. Dazu gehören insb. die folgenden Rechtsgeschäfte:

- (a) Erwerb und Veräußerung von anderen Unternehmen oder Unternehmensbeteiligungen im In- und Ausland,
- (b) Errichtung und Aufhebung von Zweigniederlassungen im In- oder Ausland,
- (c) Abschluss, Änderung und Beendigung von Unternehmensverträgen und Verträgen über stille Gesellschaften,
- (d) Erwerb, Veräußerung und Belastung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten im In- und Ausland,
- (e) Bestellung und Abberufung von Prokuristen und Handlungsbevollmächtigten,
- (f) Abschluss, Änderung und Beendigung von Dienstverträgen, die eine jährliche Gesamtverpflichtung von mehr als 50.000,00 € (brutto) vorsehen,
- (g) Erteilung oder Änderung von Pensionszusagen, Tantiemen oder Mitarbeiterbeteiligungen,
- (h) Abschluss, Änderung und Beendigung von Kreditverträgen über mehr als 100.000,00 € im Einzelfall und mehr als 500.000,00 € im Geschäftsjahr,
- (i) Übernahme von Bürgschaften und Garantieverpflichtungen,
- (j) Abschluss, Änderung und Beendigung von Verträgen mit Gesellschaftern, deren Angehörigen und Gesellschaften, an denen die Gesellschafter und deren Angehörige mehrheitlich beteiligt sind.

Die vorherige Zustimmung der Gesellschafterversammlung ist ausnahmsweise nicht erforderlich, wenn:

- (a) die Maßnahme bereits in einem von der Gesellschafterversammlung beschlossenen Wirtschafts-, Finanz- oder Investitionsplan vorgesehen ist und
- (b) in dringenden Fällen. In diesem Fall muss die Gesellschafterversammlung aber unverzüglich informiert werden.

Der oder die Komplementäre haften unbeschränkt für alle Verpflichtungen der Gesellschaft, die nicht durch die Aktiva der Gesellschaft gedeckt werden können.

Die Komplementäre sind jedoch nicht haftbar für die Rückerstattung derjenigen Beträge an die Kommanditisten, die letztere auf die von ihnen gezeichneten Anteile eingezahlt haben.

Die Kommanditisten haften ausschließlich für Beträge, die sie auf durch sie gezeichnete Anteile eingezahlt haben oder sich verpflichtet haben einzuzahlen.

#### *Geschäftsjahr*

Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2008.

Original: Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2008. Relation: LAC/2007/9728. - Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR BEGLAUBIGTEN AUSZUG im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 18. März 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008057774/206/79.

(080064261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

---

### **Miya S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.905.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 03 avril 2008 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Arison Investments GB Limited les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Arison Investments GB Limited domicilié à 10/8 Casemates Square, Gibraltar détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Miya S.à r.l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2008058187/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

### **Luxumbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 50.794.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires («l'assemblée») tenue au siège de la société le mardi 25 mars 2008 à 11 heures*

#### *Résolution 5*

«L'Assemblée prend note de la démission de M. Luc Leclere intervenue le 12 avril 2007.

L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Georg Lasch et Craig Fedderson pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2008.»

#### *Résolution 6*

«L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2008.»

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008058237/3085/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09109. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080065002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Twin Holding 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: EUR 1.593.763,57.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.272.

Une erreur matérielle s'est glissée dans la notice enregistrée en date du 03 avril 2008 sous la référence LO80050084.05 et déposée en date du 03 avril 2008.

Veillez noter que Madame Denise Fallaize et Monsieur Richard Newton ont été nommés gérants B de la Société.

Pour Extrait et Publication  
TWIN HOLDING 3 S.A.R.L.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008058226/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08841. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080064832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Jeeves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.543.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance le 22 avril 2008*

Le Conseil de Gérance décide de nommer HT GROUP S.A. (sis au 15-17, avenue Gaston Diderich - L-1420 Luxembourg - Numéro RCS: B63.195) réviseur d'entreprise en date du 22 avril 2008. Ce mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2008058229/8548/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10064. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080064796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**BELGACOM Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.152.

*Extrait des résolutions de l'associé unique qui se sont tenues à Luxembourg, le jeudi 20 mars 2008*

L'associé unique confirme la nomination pour une durée indéterminée de Monsieur Lucien Scheuren, résidant à 6, rue Mathias Goergen, L- 8028 Strassen, Luxembourg, comme gérant en remplacement de Monsieur Christophe Van Nevel, qui a donné sa démission en date du 31 décembre 2007.

L'associé unique nomme Ernst & Young comme société d'audit au sens de l'article 20 des statuts de la société. Ce mandat viendra à expiration à l'issue des prochaines résolutions à prendre en 2009 et qui auront à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

*Pour Belgacom Invest S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008058223/4685/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04048. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Ashton Moss Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.458.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue au siège social à Luxembourg, le 22 avril 2008*

Le Conseil de Gérance décide de nommer HT GROUP S.A. (sis au 15-17, avenue Gaston Diderich - L-1420 Luxembourg - Numéro RCS: B63.195) réviseur d'entreprise en date du 22 avril 2008. Ce mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008058232/8548/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10040. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Faster Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.434.

*Extrait du procès-verbal de la décision de l'Actionnaire gérant commandité prise au siège social à Luxembourg, le 22 avril 2008*

L'Actionnaire gérant commandité décide de nommer DELOITTE S.A. (sis au 560, rue de Neudorf - L-2220 Luxembourg - Numéro RCS: B67.895) réviseur d'entreprise en date du 3 avril 2008. Ce mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

FASTER SARL

Signature

*Actionnaire gérant commandité*

Référence de publication: 2008058233/8548/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**San Pantaleo S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 63.157.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du lundi 28 janvier 2008 que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes;

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe FIORUCCI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier CONRARD en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

*Sixième résolution*

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko LA ROCCA, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent THILL en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

*Septième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 16 avril 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Vincent THILL, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Olivier CONRARD, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société ALTER AUDIT SARL, 63, rue de la semois, L - 2533 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/04/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL / Olivier CONRARD

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008058246/43/43.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05399. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080064509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Finlandia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.221.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue au siège social à Luxembourg, le 22 avril 2008*

Le Conseil de Gérance décide de nommer HT GROUP S.A. (sis au 15-17, avenue Gaston Diderich - L-1420 Luxembourg - Numéro RCS: B63.195) réviseur d'entreprise en date du 22 avril 2008. Ce mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008058230/8548/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10061. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080064794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Wood Trading Luxembourg Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 105.925.

L'an deux mille huit, l'onze avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WOOD TRADING LUXEMBOURG COMPANY S.A." (numéro d'identité 2005 22 00 912), avec siège social à L-8055 Bertrand, 166, rue de

Dirac, inscrite au R.C.S.L. Sous le numéro B 105.925, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 20 janvier 2005, publié au Mémorial C, numéro 519 du 1<sup>er</sup> juin 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain BABEL, dirigeant de sociétés, demeurant à Le Chautay (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Claude ZANDONA, dirigeant de sociétés, demeurant à Thionville (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Modification de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social.
- 2) Transfert du siège social de L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.
- 3) Acceptation des démissions de Messieurs Laurent ZANDONA et Jean-Daniel ZANDONA comme administrateurs de la société et décharge à leur donner.
- 4) Nomination de Madame Nelly NOEL comme nouvel administrateur de la société et de Monsieur Thibault KORCHIA comme nouvel administrateur, respectivement nouvel administrateur-délégué de la société et détermination de la durée de leurs mandats.
- 5) Reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Claude ZANDONA.
- 6) Révocation de la société anonyme "C.A.S.F. LUX S.A." comme commissaire aux comptes et décharge à lui donner.
- 7) Nomination de la société à responsabilité limitée "CODEJA s.à r.l." comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet le commerce de façon générale et toutes opérations de commerce se rapportant directement ou indirectement à son activité.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter aux sociétés auxquelles elle s'intéresse ou emprunter et cela avec ou sans intérêts.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes les mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»



#### Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Laurent ZANDONA et Jean-Daniel ZANDONA comme administrateurs de la société et leur donne décharge de leurs fonctions.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

a) Madame Nelly NOEL, retraitée, née à Esch-sur-Alzette le 26 octobre 1946, demeurant à L-2440 Luxembourg, 121, rue de Rollingergrund.

b) Monsieur Thibault KORCHIA, directeur de société, né à Paris (France) le 6 décembre 1973, demeurant à F-57000 Metz (France), 13, rue Mozart.

Par dérogation à l'article 11 des statuts, l'assemblée décide de nommer Monsieur Thibault KORCHIA, préqualifié, comme nouvel administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2013.

#### Cinquième résolution

L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Claude ZANDONA, dirigeant de sociétés, né à Vestena Nova (Italie), le 29 mai 1953, demeurant à F-57100 Thionville, 52, rue Paul Albert, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2013.

#### Sixième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société anonyme "C.A.S.F. LUX S.A." comme commissaire aux comptes et lui donne décharge de sa fonction.

#### Septième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "CODEJA S.à r.l.", avec siège social à L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 71.771, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: BABEL, J.M. WEBER, ZANDONA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 avril 2008. Relation: CAP/2008/1171. - Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 avril 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008057736/236/103.

(080064123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

### **Alron 2000 S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 81.712.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 avril 2008 à 11.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs des Monsieur Jean QUINTUS et la société COSAFIN S.A. pour un terme venant à échéance à l'assemblée approuvant les comptes au 31.12.2008.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Koen LOZIE et décide et nomme en remplacement Monsieur Joseph WINANDY demeurant 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig pour un terme venant à échéance à l'assemblée approuvant les comptes au 31.12.2008.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Noël DIDIER et décide et nomme en remplacement la société V.O. Consulting Lux S.A., ayant son siège social à 8, rue Haute, L-4963 Clémency pour un terme venant à échéance à l'assemblée approuvant les comptes au 31.12.2008.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008058261/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Cormoran S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.288.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Giancarlo DE FILIPPO, président, domicilié 27, avenue Princesse Grace - 98000 Monte Carlo - Monaco
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg
- Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg
- Madame Nicole THOMMES, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg
- Madame Andrea DANY, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme  
Signature  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2008058089/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07680. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Battery Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.118.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the ninth day of April.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5D, rue Eugene Ruppert, 2nd Floor, L-2453 Luxembourg which registration with the Luxembourg trade and companies' register is pending,

here represented by Ms. Delphine Hoeur, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 9 April 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the notary to enact the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - duration - name - registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Battery Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of resolutions of the general meeting of its shareholders.

Within the same borough, the registered office may be transferred by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers.

In the event that the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

## **B. Share capital - shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) represented by five hundred (500) shares with a par value of fifty US dollars (USD 50) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be increased or reduced at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers.

The Company will be bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the signature of any single member of the board of managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager/the board of managers.

The sole manager/board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, email, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, email, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) does/do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - collective decisions of the shareholders**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - annual accounts - distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

## F. Dissolution - liquidation

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares of the Company have been subscribed by Battery Lex HoldCo (Offshore) S.à r.l., as aforementioned, for a total subscription price of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 5D, rue Eugene Ruppert, 2nd Floor, L-2453 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period of time:
  - Mr. Pedro Fernandes das Neves, manager, born on 15 October 1974 in Lisbon, Portugal, residing professionally at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
  - Mr. Eric Mandelblatt, manager, born on 14 January 1976 in Philadelphia, Pennsylvania, United States of America, residing professionally at 888 Seventh Avenue, 38th Floor, New York, New York, United States of America.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le neuf avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 5D, rue Eugene Ruppert, 2<sup>ème</sup> Etage, L-2453 Luxembourg et dont l'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Mlle Delphine Hoeur, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 avril 2008,

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet- durée- dénomination- siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Battery Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du pays ou dans tout autre pays.

Au cas où le gérant unique ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

### B. Capital social-parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille dollars US (USD 25.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de cinquante dollars US (USD 50) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, composé d'au moins deux gérants.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature de tout membre du conseil de gérance ou par la signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique/conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - bilan - répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

*Souscription et libération*

Les cinq cents (500) parts sociales de la Société ont été souscrites par Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de souscription de vingt-cinq mille dollars US (USD 25.000) entièrement affectés au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèce de sorte que la somme de vingt-cinq mille dollars US (USD 25.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euro.

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5D, rue Eugène Ruppert, 2<sup>e</sup> étage, L-2453 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la société pour une période indéterminée:

- M. Pedro Fernandes das Neves, gérant, né le 15 octobre 1974 à Lisbonne, Portugal, avec adresse professionnelle à 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- M. Eric Mandelblatt, gérant, né le 14 janvier 1976 à Philadelphie, en Pennsylvanie, aux Etats-Unis avec adresse professionnelle à 888 Seventh Avenue, 38<sup>e</sup> étage, New York, Etats-Unis d'Amérique.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. HOEUR, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2008, Relation: LAC/2008/14906. — Reçu à 0,5 %: soixante dix neuf euros quarante-neuf cents (79,49 €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008057765/211/327.

(080064292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

---

**Credit Suisse Nova (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.925.

Le bilan au 31 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jaqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2008058315/736/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP08979. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080064963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---